**M. Emmanuel Macron**

Président de la République française

Palais de l’Élysée

Monsieur le Président,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations à propos du placement en détention administrative par les autorités israéliennes de Salah Hamouri, avocat et défenseur des droits humains franco-palestinien travaillant pour l’ONG palestinienne de défense des droits humains Addameer.

Le 7 mars 2022, Salah Hamouri est arrêté par les forces de sécurité israéliennes, bien que son seul engagement est la défense des droits universellement reconnus, et cela de manière pacifique. Le commandant militaire israélien ordonne sa mise en détention administrative pour une durée de 4 mois, durée qui est réduite le 13 mars à 3 mois. Une audience prévue le 6 juin décidera de son maintien ou non en détention administrative. Par ailleurs, le 18 octobre 2021, le ministre israélien de l’intérieur a annoncé qu’il révoquait le statut de résident permanent à Jérusalem de Salah Hamouri, ce qui pourrait déboucher à terme sur son expulsion du territoire où il est né et a toujours vécu.

Nous savons l’engagement de la France sur le cas de Salah Hamouri. Pour ces raisons, Monsieur le Président, je vous exhorte à demander à vos interlocuteurs israéliens de faire en sorte :

* De libérer immédiatement Salah Hamouri et de permettre son retour dans son domicile à Jérusalem où il a sa résidence habituelle ;
* D’annuler immédiatement la décision du 18 octobre 2021 portant sur la révocation de sa résidence permanente à Jérusalem ;
* De permettre à Salah Hamouri le respect de son droit à une vie familiale en lui permettant d’entrer et de sortir librement d’Israël et en permettant à son épouse et à ses enfants de se rendre en Israël et dans les territoires occupés palestiniens, sans entrave ni restriction.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.